

Chancellerie des universités de Paris



APPEL À CANDIDATURES

MONTANT DU PRIX :
2 000 €

Prix Fénéon

ARTISTIQUE

2018

#PrixFénéon
#SorbonneFr

www.sorbonne.fr

Prix FÉNÉON 2018 APPEL À CANDIDATURES

Félix FÉNÉON (1861-1944)

Chroniqueur et critique d'art, Félix Fénéon créa un nouveau style de critique, dans une perspective très mallarméenne. Reconnu pour être, à l'orée du 20^{ème} siècle, le critique d'art par excellence, il se distingua de ses contemporains par sa faculté à reconnaître d'emblée et à décrire les œuvres destinées à durer.

De 1881 à 1894, Félix Fénéon fut employé au ministère de la guerre.

Il s'engage dans le mouvement anarchiste dès 1886 et collabore à de nombreux journaux ou revues libertaires comme *L'Endehors* (dont il assumera la direction pendant l'exil de Zo d'Axa à Londres), *La Renaissance* ou *La Revue Anarchiste*.

Il est partie prenante dans le soutien apporté à Alfred Dreyfus par les intellectuels regroupés autour de *La Revue blanche* et d'Émile Zola. Il est un des signataires du Manifeste des intellectuels publié par *L'Aurore* le 14 janvier 1898.

Il continue sa carrière journalistique au *Figaro* puis au *Matin*, où il rédige ses célèbres *Nouvelles en trois lignes*.

Il abandonne le journalisme à la fin de 1906 et devient employé puis directeur artistique de la galerie Bernheim-jeune, rue Richepanse et, dans le même temps, directeur littéraire aux Éditions de la Sirène.

Après la Première Guerre mondiale, et devant la Révolution russe de 1917, il s'éloigne de l'anarchisme pour se rapprocher, dans la mouvance de Paul Signac, d'une sensibilité communiste.

Félix Fénéon est de son vivant surtout connu comme critique d'art et découvreur de talents.

On lui doit un texte de première importance, le manifeste du néo-impressionnisme : *Les Impressionnistes en 1886*. Cette mince plaquette éditée à 227 exemplaires est la seule de ses œuvres, si l'on excepte ses contributions aux volumes du *Petit Bottin des arts et des lettres*, ainsi que ceux de *Portraits du prochain siècle* et de *Rassemblements* ou encore aux *Badauderies parisiennes*.

Il fut co-fondateur de *La Libre Revue* et de *La Revue indépendante* (1884), fut l'un des principaux rédacteurs de la revue *La Vogue*, puis il fut rédacteur, traducteur puis secrétaire de rédaction de *La Revue blanche* (janvier 1894-1903), et collabora également à *La Revue moderniste*, au *Symboliste*, à *La Cravache*, à *La Plume*, au *Chat noir*, aux *Entretiens politiques et littéraires* de Francis Vielé-Griffin, ainsi qu'au *Père peinard*.

Il fit découvrir, voire publier, des auteurs tels que Jules Laforgue, Jarry, Mallarmé, Apollinaire, Rimbaud.

En peinture, il contribua à faire connaître, tout d'abord, Seurat, puis Camille Pissarro, déjà bien installé, Pierre Bonnard, Paul Signac, Van Dongen, Henri Matisse, Maurice Denis, Émile Compard.

Prix artistique FÉNÉON APPEL À CANDIDATURES 2018

La Chancellerie des universités de Paris, dépositaire des traditions de l'ancienne Université de Paris, attribue chaque année, des prix, bourses et subventions provenant de dons ou de legs qui lui ont été consentis.

PRÉSENTATION DU PRIX

En 1946, grâce à la vente de la prestigieuse collection de tableaux rassemblée par son défunt époux, Félix Fénéon, Fanny Fénéon institue comme légataire universelle, l'ancienne Université de Paris, charge à cette dernière de créer un prix littéraire et un prix artistique, sous le nom de Prix Fénéon.

La Chancellerie des universités de Paris décerne, depuis 1949, le prix FÉNÉON. Le jury a rassemblé des personnalités éminentes du monde des lettres et des arts. Il entend rester fidèle à l'esprit d'indépendance et de découverte de celui qui fut sans doute le plus pertinent critique de la fin du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle.

Ce prix artistique est décerné à un jeune peintre ou sculpteur, âgé de 35 ans au plus et de condition modeste, afin de l'aider à poursuivre sa formation artistique.

Depuis l'année 2012, le lauréat peut, s'il le souhaite, participer aux travaux du jury concernant l'attribution du prix de l'année suivante.

Pour l'année 2018, le montant du prix s'élève à 2 000 €.

CRITERES DE CANDIDATURE

Les candidats seront proposés, soit, par un établissement d'enseignement supérieur artistique, soit par un atelier de création artistique en lien avec la mode, la sculpture, la peinture ou une galerie d'art.

Le candidat doit impérativement être âgé de 35 ans au plus au 1^{er} janvier 2019. Aucune condition de nationalité n'est exigée.

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Les établissements supérieurs d'art, ateliers ou galeries effectuent leur propre sélection et transmettent les candidatures à la Chancellerie.

Chaque candidature devra comporter :

- un dossier représentatif de, ou des œuvre(s) présentée(s) au format numérique sur clé USB ;
- un dossier représentatif de, ou des œuvre(s) présentée(s) sous format papier, type Portfolio (à l'exception des documents exclusivement numériques tels que les films) ;
- un cachet ou certificat de l'établissement auquel appartient le candidat ;
- une lettre de motivation à l'attention du jury ;
- une photocopie de la carte d'identité permettant de justifier la condition d'âge ;
- la fiche de renseignements ci-jointe, dûment complétée ¹.

Les candidatures devront être adressées **au plus tard, le 11 juin 2018** à l'adresse suivante :

Par envoi postal :
Chancellerie des universités de Paris (DAC)
47, rue des Écoles – 75005 Paris

Par portage :
Chancellerie des universités de Paris (DAC)
10, rue de la Sorbonne (2^e étage) – 75005 Paris

Les délibérations du jury se déroulent traditionnellement au cours du 3^{ème} trimestre de l'année. Les candidats sont informés des résultats dans la semaine qui suit les délibérations.

Contacts

Chancellerie des universités de Paris
Division de l'administration de la Chancellerie
Service Développement et Mécénat
10, rue de la Sorbonne – 75005 Paris
01 40 46 21 19
prix.chancellerie@ac-paris.fr

¹ Disponible au téléchargement sur www.sorbonne.fr